

## **JEU CONCOURS Swatch / Fivb »**

### **Article 1 : Société organisatrice**

La société SWATCH (RCSB 542 077 391) situé au 49 Avenue Hoche - 75008 PARIS 08, ci après désignée « l'organisateur », organise un jeu concours gratuit dans ses boutiques situées au :

- Swatch Store Croix-Rouge  
2, rue du Cherche-Midi 75 006
  
- Swatch Store Francs Bourgeois  
17, rue des Francs Bourgeois
  
- Swatch Store Opéra  
8, placde l'Opéra
  
- Swatch Store Passy  
63, rue de Passy
  
- Swatch Store Royale  
13, rue Royale
  
- Swatch Store Rivoli  
134, rue de Rivoli
  
- Swatch Store Louvre  
99, rue de Rivoli Paris

### **Article 2 : Objet / Durée**

Ce jeu concours gratuit et sans obligation d'achat est organisé à l'occasion de la promotion du Swatch FIVB tour.

Des hôtesse distribueront des flyers avec un mobile tag dans les rues avoisinantes. Elles inviteront les passants à se rendre à la boutique pour essayer vérifier si le mobile tag est gagnant.

Le mobile tag renverra de manière aléatoire vers une adresse wap sur laquelle sera signifié un des gains suivants :

- perdu
- un bandana
- un ballon de volley
- une montre

Cette opération aura lieu du 20 au 23 Juin 2007 entre 12h30 et 18h00.

### **Article 3 : Participants**

Ce jeu concours est ouvert à tous sur simple présentation d'un flyer avec mobile tag distribué par les hôtesse dans la rue.

### **Article 4 : Modalités de participation**

La participation au jeu concours est gratuite.

Les 10 hôtesse distribueront 72 000 flyers du 20 au 23 Juin 2007 entre 12h30 et 18h00.

- 3000 bandanas Swatch seront à gagner
- 3000 ballons Swatch Fivb,
- Une montre par magasin (7montres au total),

#### **Article 5 : Comment jouer ?**

En présentant un flyer avec mobile tag à l'hôtesse d'un des magasins Swatch sus indiqués.

#### **Article 6 : les gains**

- Une montre par magasin (7montres au total), chacune d'une valeur publique de 50 €
- 3000 bandanas Swatch seront à gagner, chacun d'une valeur publique de 1€
- 3000 ballons Swatch Fivb, chacun d'une valeur publique de 0,50 €

L'individu reçoit directement son gain dans le magasin

#### **Article 7 : Force majeure**

L'organisateur se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

#### **Article 8 : Responsabilités**

L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable en cas de dysfonctionnements du matériel qui empêcheraient le bon déroulement du jeu concours et l'information des participants.

#### **Article 9 : Acceptation du règlement**

La participation au jeu concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Toutes les difficultés d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées par l'organisateur.

#### **Article 10 : Publicité**

Du seul fait de leur participation, les gagnants autorisent l'organisateur, sans restriction ni réserve, à utiliser leurs nom et adresse dans toute manifestation ou opération publi-promotionnelle liée au présent jeu concours sans que cette utilisation ne puisse conférer aux gagnants une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que la remise du lot gagné.

Si l'un des gagnants s'oppose à l'utilisation de ses coordonnées, il doit le faire connaître à l'organisateur en envoyant un courrier dans un délai de 15 jours à réception du message l'informant de cette utilisation, à l'adresse du jeu concours :

TriBeCa  
21, rue du Fbg Saint Antoine  
75011 Paris

#### **Article 11 : Règlement**

Le règlement complet du jeu concours « Swatch / FIVB » est déposé en l'étude de Maître Denis, huissier de Justice demeurant 119 av Gambetta 75020 Paris.

Ce règlement peut être consulté, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande écrite auprès de :

TriBeCa  
21, rue du Fbg Saint Antoine  
75011 Paris

#### **Article 12 : Remboursement des frais:**

Les frais de participation engagés par les participants au jeu concours peuvent être remboursés dans les conditions suivantes :

En adressant une simple demande écrite à :  
TriBeCa  
21, rue du Fbg Saint Antoine  
75011 Paris

En la postant au plus tard le 30 juin 2007, le cachet de la poste faisant foi.

En précisant : nom et adresse postale du participant, en joignant un RIP ou un RIB à son nom et en précisant l'objet de sa demande.

Les timbres de la demande de remboursement des frais exposés pour de la demande de règlement seront remboursés sur simple demande au tarif postal 20 g en vigueur, tarif lent, soit 0,45 euros TTC.

La société organisatrice ne sera tenue d'aucun remboursement, si le participant ne s'est pas conformé au présent règlement ou si sa demande de remboursement n'a pas été faite dans les formes et délais indiqués.

#### **Article 13 : Litiges**

Le présent jeu/concours est soumis à la loi française.

Les réclamations devront être déposées près de TriBeCa, 21, rue du Fbg Saint Antoine, 75011 Paris jusqu'au 30 juin 2007, la date de la poste faisant foi.

Toute question d'application ou d'interprétation du règlement sera traitée souverainement par la société organisatrice.